

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended in the proposed item 3 of subsection 12.3(2) by adding "but not more than six months from the day it becomes effective" at the end.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le point 3 du paragraphe 12.3(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, à la fin, de « , celle-ci ne pouvant excéder six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended by striking out the proposed subsection 12.3(13).

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 12.3(13) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended in the proposed subsection 12.7(2) by adding the following after the proposed clause (c):

For clauses (b) and (c), the period of time shall not be more than six months from the day the order becomes effective.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 12.7(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, au passage qui suit « correspond », de « soit à la durée de la proclamation de l'état d'urgence, soit à un certain nombre de jours ou à une période donnée n'excédant pas six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended by striking out the proposed subsection 12.8(2).

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 12.8(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended in the proposed subsection 12.14(2) by striking out "must be specified in the order." and substituting "must be specified in the order, which shall not be more than six months after the day the order becomes effective."

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 12.14(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après « modification », de « , cette durée ne pouvant excéder six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended by striking out the proposed subsection 12.14(3).

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 12.14(3) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 3 of the Bill be amended by adding the following after the proposed section 12.15:

Order may not be made re information access request 12.16 An order made under section 12.3, 12.6, 12.14 or 12.15 must not be made in relation to a response to a request under *The Freedom of Information and Protection of Privacy Act* and *The Personal Health Information Act*.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 12.15, de ce qui suit :

Décrets interdits relativement à la réponse à une demande de communication de renseignements 12.16 Les ordres que les articles 12.3, 12.6, 12.14 et 12.15 permettent de prendre ne peuvent l'être relativement à la réponse à une demande de communication de renseignements présentée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 7(2) of the Bill be amended in the proposed subsection 20(2) by striking out "\$100,000" and substituting "\$50,000".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 20(2) figurant au paragraphe 7(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 100 000 \$ », de « 50 000 \$ ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 54

THE EMERGENCY MEASURES
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Schuler

THAT Clause 7(4) of the Bill be amended by adding the following after the proposed subsection 20(6):

Due diligence defence

20(7) No person shall be found to have failed to comply with an order under section 12 or 12.3 if the person can establish that they took all reasonable steps to prevent the failure.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 54

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

Motion de M. le ministre Schuler

Il est proposé que le paragraphe 7(4) du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 20(6), de ce qui suit :

Disculpation

20(7) Ne contrevient à un décret pris en vertu des articles 12 ou 12.3 quiconque peut prouver qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher la contravention.